

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 94 (1952)

Heft: 10

Rubrik: Personnelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'accès à la caisse est rendu plus facile aux jeunes confrères, grâce à la réduction de 50% qui leur est accordée sur les primes à payer jusqu'à l'âge de 30 ans révolus. Un fond spécial prend les primes à sa charge pour permettre aux sociétaires qui se trouvent dans des difficultés financières de demeurer membres de la caisse.

Un séjour temporaire à l'étranger n'interrompt pas l'assurance; par contre, les sociétaires qui prennent définitivement domicile hors de Suisse, cessent de faire partie de la caisse et touchent une indemnité de sortie. Pour les cas particuliers, il a été créé la catégorie des «membres en congé».

L'intérêt pour une assurance complémentaire des frais de séjour à l'hôpital ou au sanatorium, ainsi que des frais d'opération, s'étant manifesté depuis quelque temps, la CMMS a passé récemment avec la «Bâloise-Incendie» un contrat favorable, également fondé sur le principe de la durée illimitée des prestations. Moyennant des primes raisonnables, cette garantie supplémentaire peut être obtenue par l'entremise de la CMMS.

Il suffit d'étudier d'un peu près les avantages offerts par la CMMS pour se convaincre qu'aucune autre caisse-maladie ne peut lui être comparée et qu'il s'agit là d'une institution qu'il faut très chaudement recommander à tout médecin, dans son intérêt même, attendu qu'elle répond en tout point à ses besoins particuliers. De plus, des améliorations incessantes y sont apportées sans que leur adoption ébranle les bases solides sur lesquelles elle repose.

Ainsi s'explique que jusqu'à maintenant, pas moins de 3340 médecins, 786 dentistes et 185 vétérinaires ont adhéré à la caisse.

Il est recommandé d'y entrer le plus jeune possible, vu que pour des raisons relevant de la technique d'assurance, le montant de la taxe d'admission augmente avec l'âge. Le Bureau de la Caisse-maladie des médecins suisses, Zwinglistrasse 11, St-Gall, tél. (071) 2 32 34, se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir les bulletins d'adhésion.

Franzoni

PERSONNELLES

Lehrauftrag für Dr. F. Choquard, Pruntrut

An der vet.-med. Fakultät Bern wird ein Lektorat für Pferdezucht im Umfang einer Wochenstunde errichtet. Auf Beginn des Wintersemesters 1952 wird dieses Lektorat übertragen an Dr. med. vet. F. Choquard, Tierarzt in Pruntrut.

† Prof. Dr. Theodor Oppermann

In Hannover starb am 5. August 1952 der frühere Direktor der medizinisch-forensischen Klinik (1925—45) der dortigen tierärztlichen Hochschule. Vorher (seit 1912) betreute er die ambulatorische Klinik sowie die Disziplinen Tierzucht, Exterieur und Fütterungslehre. Oppermann ist namentlich bekannt geworden durch seine Arbeiten über infektiöse Anämie der Einhufer und über Schafkrankheiten, ferner durch die Neubearbeitung der „klinischen Diagnostik der inneren Krankheiten der Haustiere und der gerichtlichen Tierheilkunde“ von Malkmus.

Die Redaktion

Totentafel. Am 7. Oktober 1952 starb in Malters Dr. Ferdinand Müller im 57. Lebensjahr.